Liberté d'expression : interdiction absurde du Conseil d'Etat vaudois

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1969)**

Heft 115

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028379

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Cols blancs et P.T.T.

Notre confrère Edouard Bezençon, rédacteur du « Journal des Fonctionnaires des PTT et des Douanes », nous a adressé la note suivante qui apporte deux précisions intéressantes pour nos lecteurs.

« Monsieur le rédacteur et cher camarade,

» Je lis toujours avec beaucoup d'attention votre périodique d'équipe qui apporte chaque fois des sujets de méditation qu'on ne trouve nulle part ailleurs, et pour cause. Votre dernier numéro 111 appelle de ma part deux remarques.

Dans vos considérations relatives à l'USS, il eût été indiqué de souligner le fait que les « cols blancs » des entreprises publiques sont pratiquement syndiqués à 100 % (bon prince, je compte les adhérents aux organisations chrétiennes-sociales comme étant « syndiqués »). Il n'y a pratiquement pas de parasites chez les fonctionnaires fédéraux des services de l'exploitation. — D'autre part, vous signalez que les PTT sont rattachés à trois syndicats autonomes, ce qui est partiellement vrai, les buralistes postaux n'étant pas affiliés à l'USS mais bien à l'Union fédérative. Ce que vous ne savez pas, en revanche, c'est que tous les PTT ont créé une **Fédération suisse des PTT** — dont la constitution a été conçue par le soussigné — qui est devenue l'interlocuteur numéro un de la direction générale des PTT. Les associations adhérentes ne traitent plus que leurs affaires spécifiquement professionnelles avec l'autorité supérieure. Reconnaissons donc en toute bonne foi que les bonzes syndicaux sont en avance de plusieurs longueurs sur leurs peuples... qui ne sont pas tant chauds pour les concentrations. »

E. B.

Torture en Algérie Réponse à Pierre Béguin

On admet bien volontiers que les Parlements existent pour faire du travail législatif, beaucoup plus que des effets oratoires. Mais ils sont aussi une tribune où s'expriment divers courants d'opinion. Le Conseil national ne nous a pas gâtés, jusqu'ici, dans ce rôle d'amplificateur de ce qui est pensé tout bas dans le pays.

Car il faut faire sérieux dans cette assemblée. Quel long cheminement pour qui veut devenir un parlementaire « entendu » ! La règle est de beaucoup se taire pour avoir de l'audience.

D'où le plaisir que nous ont procuré les interventions des conseillers nationaux Baechtold et Ziégler. Ils ont rappelé que nous vivons dans un monde où la torture est procédé d'enquête ordinaire, que la Grèce est en Europe, et que ce sont des compatriotes qui ont été, en Algérie, torturés.

Ces interventions ont déclenché dans la presse une avalanche de considérations lénifiantes. Nous n'avons pas de leçons à donner au monde; à petit pays, prudente politique, etc.

M. Pierre Béguin, entre autres, a consacré une chronique aux tortures infligées à nos compatriotes qui furent emprisonnés de longs mois en Algérie. Fallait-il dénoncer ces sévices ? On sait que le Département politique a invité à la prudence nos compatriotes rapatriés.

Tant que le sort de plusieurs hommes était en jeu, tant qu'ils connaissaient les prisons algériennes, il était naturel que la diplomatie agisse avec les moyens les plus appropriés. Efficacité d'abord.

Mais le problème se pose différemment une fois ces compatriotes sortis de prison et rapatriés.

M. P. Béguin insiste lui sur l'importance de la répation à obtenir.

« Il n'en reste pas moins qu'ils ont subi un tort considérable qui appelle une réparation. Le fait d'avoir été emprisonné sans raison valable, le fait d'avoir été maltraité ou même torturé, justifie une indemnité. Notre diplomatie s'en occupe. Elle ne se résigne pas. Elle ne lâche pas pied. Pour obtenir un résultat tangible, la route sera longue. Il faut prendre patience. Il n'existe pas de tribunal auquel on puisse faire appel. Il s'agit de convaincre la partie adverse qui n'est point prompte à se décider. »

L'indemnisation est en réalité un problème secondaire et qui peut être réglé, on l'imagine, par des voies et des moyens divers.

Reste le problème moral. Nous n'avons pas à crier, peut-être, chaque fois qu'un homme souffre injustement et ignoblement dans une prison du monde. Nous n'arrêterions pas alors de nous époumonner. Mais lorsqu'il s'agit de compatriotes, pourquoi nous taire ? Ce n'est pas que nous estimions l'affaire grave le jour seulement où elle touche un épiderme helvétique, mais la Suisse est habilitée à s'occuper des affaires des Suisses.

Dénoncer la torture, ce n'est pas chercher des revanches verbales, comme l'écrit P. Béguin.

« Elle (la Suisse) sait bien que des déclarations solennelles et vigoureuses ne feraient rien d'autre que de compromettre les intérêts qu'elle défend. C'est dans ce sens qu'elle a demandé aux victimes de ne pas tenter de prendre des revanches verbales, car ce serait finalement le meilleur moyen de ne pas obtenir une réparation réelle ».

La torture en Algérie est un fait; or c'est ce fait qui en lui-même est dénonciateur. Se taire, ce n'est pas renoncer à des effets verbaux, c'est escamoter les faits eux-mêmes.

Avec quelle vigilance le monde arabe suit l'enquête et l'instruction consécutive à l'attentat de Kloten. Solidarité légitime, même si tous les arguments ne sont pas également bons.

Mais, alors pourquoi, quand des principes essentiels sont en jeu, sans le respect desquels on ne bâtira jamais un ordre international meilleur, pourquoi la Suisse devrait-elle se taire ?

L'indemnisation ? Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. En revanche, on imagine assez bien que nos intérêts économiques passent avant les questions de principe.

Discrétion nécessaire ? Au contraire. Il faut laisser parler les faits.

Notaras, que fait la diplomatie suisse?

Il y a plus d'une année et demie que G. Notaras est enfermé dans les prisons des colonels grecs, plus d'une année qu'il a été condamné dans un procès inique où les représentants des militaires qui avaient violé la Constitution ne pouvaient que lui reprocher sa fidélité à la Constitution et à la démocratie

Rappelons que Notaras a été nommé assistant à l'Ecole de sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Son contrat est toujours valable. L'Université l'attend pour qu'il exerce ces fonctions.

M. Spühler a défendu l'ambassadeur de Suisse à Athènes. La Suisse joue un rôle plus que discret dans la campagne européenne contre le régime grec. Nos banques prêtent de l'argent aux colonels. (M. Schweizer, voir article ci-joint, l'ignorait.)

A quoi sert cette prudence, cette neutralité, cette complaisance ? Où est l'efficacité de la diplomatie en coulisse ?

Nous aimerions pouvoir la juger sur des faits tangibles : par exemple, la libération de G. Notaras.

Liberté d'expression Interdiction absurde du Conseil d'Etat vaudois

Le gouvernement vaudois a commis un abus d'autorité en interdisant la conférence de M. Ben Saïd que voulait organiser les « Jeunesses progressistes ». C'est là une atteinte à la liberté d'expression et d'information que ne justifiait aucun prétexte de sécurité. On ne voit pas, en quoi, comment, par qui l'ordre public aurait été troublé. M. Ben Saïd, malgré sa participation aux événements de mai, n'a fait l'objet d'aucune poursuite en France. Alain Krivine, qui est proche de lui, a pu disposer de la radio et télévision lors de la campagne électorale pour défendre les mêmes idées; il est incroyable de voir le gouvernement vaudois se montrer plus gaulliste que l'UDR. Certes M. Ben Saïd est étranger, mais il parlait sous la responsabilité de citoyens suisses; sa conférence s'inscrivait naturellement dans le cadre des préoccupations de l'organisation qui l'invitait, à laquelle on avait, même, il y a peu de temps offert l'aula du Palais de Rumine pour une conférence Mandel !

Quant on lit les considérants de la décision du Conseil d'Etat, le ridicule éclate. Détestable, vraiment, cette limitation de la discussion idéologique.

L'information économique

Selon un sondage mené par le « British Market Research Bureau » auprès de très importants hommes d'affaires de treize pays : Grande-Bretagne, France, Allemagne de l'Ouest, Italie, Suisse, Hollande, Belgique, Suède, Autriche, Danemark, Norvège, Luxembourg et Finlande, voici les journaux les plus lus, et les plus influents sur le plan économique. La question posée était la suivante :

« Quel journal ou magazine lisez-vous régulièrement pour vous tenir informé en matière économique et financière ? »

Les résulats de l'enquête sont les suivants :

1.	Financial Times	39 %
2.	Neue Zürcher Zeitung	39 %
3.	The Economist	35 %
4.	Frankfurter Allgemeine	32 %
5.	Le Monde	31 %
6.	Fortune	29 %
7.	Time	28 %
8.	Business Week	20 %
9.	Handelsblad	20 %
10.	Le Figaro	17 %
11.	Die Welt	16 %
12.	Newsweek	15 %
13.	The Times	14 %
14.	International Herald Tribune	13 %
15.	Corriere della Sera	12 %
16.	24 Ore	11 %
17.	Wall Street Journal	10 %

Contre l'Illustré

D.P. vit sans publicité. La distribution gratuite de journaux ne nous touche pas, matériellement, on l'imagine.

Mais il est évident que l'arrosage gratuit (ou quasi tel) de « L'Illustré » dans tout ménage en Suisse romande serait une dangereuse extension du monopole Ringier.

Nous voulons bien joindre notre voix au concert de protestations romandes. Mais que ceux qui s'indignent parlent aussi des rapports Ringier-Jelmoli-Innovation, et de la liaison de ce groupe avec l'UBS. Puisque vous défendez la liberté d'information, informez complètement ! Qui est le groupe Ringier ?